

SAINTE-FLORE... RENDEZ-VOUS DES PEINTRES

17^e ÉDITION – 9, 10 et 11 AOÛT 2019

RÈGLEMENTS 2019

- **INSCRIPTION :**

Fournir lettre d'intérêt, formulaire, paiement du coût total, 5 photos d'œuvres récentes, démarche artistique et curriculum vitae pour chaque inscription **SANS EXCEPTION, avant le 31 janvier 2019**.

- **SÉLECTION MI-FÉVRIER :**

Chaque artiste reçoit une réponse personnelle. **La variété des sujets et les techniques utilisées sont prises en considération.**

La **décision** du comité de sélection est **confidentielle et sans appel**.

1. Les artistes acceptés doivent peindre devant le public aux heures d'ouverture :

Vendredi	09 août – 13 h 30 à 18 h 00
Samedi	10 août – 10 h 00 à 18 h 00
Dimanche	11 août – 10 h 00 à 16 h 30

2. La démarche artistique (ce qui vous motive à faire de la peinture, les influences, etc.) est un complément aux autres documents et ne doit pas répéter le contenu du c.v. ou de la biographie. **NOUS ACCEPTONS SEULEMENT LES DOCUMENTS PAPIER.**

SEULES les candidatures retenues **pour une première fois** à la sélection 2019 seront éligibles pour une deuxième année consécutive, sur présentation de leur inscription, à la sélection 2020.

N.B. Le comité organisateur se réserve le droit de ne pas retenir une candidature pour cause de comportements non-éthiques, incluant le plagiat pour lequel l'organisme n'est nullement responsable.

3. **ATTENTION : Les œuvres, peu importe le nombre et les dimensions, doivent être exposées à l'INTÉRIEUR des limites de votre abri.**

4. Ventes autorisées : Aucun produit artisanal n'est permis.

5. EXPOSITION À L'ÉGLISE :

DEUX tableaux de 30 po de hauteur (maximum) x 30 po de largeur (maximum) ENCADRÉS OU NON, **OU UN SEUL**, de 60 po de hauteur (maximum) x 30 po de largeur (maximum). ENCADRÉ OU NON.

Identification des chevalets : par le comité

Cartons titrant les œuvres et indiquant leur coût : par l'artiste.

EXPOSITION COUP DE CŒUR – Galerie Lumière au pinceau :

UN SEUL TABLEAU : maximum 30 po x 30 po, **encadrement inclus.**

Celui-ci doit être récupéré le dimanche entre 16h et 17h.

Système d'accrochage à l'église et à la Galerie Lumière au pinceau : tous les tableaux doivent être munis d'un système prévu par l'artiste; l'organisation fournit les crochets seulement.

6. EMPLACEMENT – AMÉNAGEMENT

Option A : – Chaque artiste qui fournit son abri en est responsable entièrement et doit respecter les directives d'emplacement.

Option B : - Abri loué, c'est l'organisation qui s'occupe de tout.

EN TOUT TEMPS, les tableaux et le matériel sont sous la responsabilité de l'artiste.

7. AFFICHAGE et PUBLICITÉ : L'identification des artistes aux sites de création est sous la responsabilité de l'organisation. Toute publicité non autorisée est interdite.

ATTENTION

Vous pouvez déposer vos tableaux ENTRE 8h et midi, à l'église ou à la Galerie Lumière au Pinceau, le VENDREDI 9 AOÛT.

OBLIGATOIRE

VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER À L'ACCUEIL

(au gymnase de l'École de Sainte-Flore)

Rue Réjane Sanschagrin,

à compter de 9 h 45

Pour être informés adéquatement

SOYEZ PRÉSENTS !

MERCI DE NOUS AIDER À VOUS AIDER !